

LE PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

RÔLE DE L'ÉVALUATION DE DÉPART

L'évaluation du candidat avant l'entrée en formation et la signature d'un contrat est obligatoire. (Cette heure d'évaluation a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation").

Elle se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école et avec la présence d'un enseignant diplômé. Elle permet de cibler les forces et faiblesses de l'élève et donc de quantifier le nombre d'heures de conduite à la conduite automobile dont le candidat aura besoin afin d'acquérir les compétences pour être sécuritaire, autonome et pouvoir passer l'épreuve du permis de conduire.

Cette évaluation n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Pour le client, l'évaluation de départ va lui permettre d'évaluer le budget moyen à allouer à sa formation.

PROCÉDURE DE L'ÉVALUATION DE DÉPART

L'évaluation de départ est effectuée de manière pratique par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Sa durée est d'environ 45 minutes et s'effectue à l'aide d'une feuille dite « d'évaluation de départ » achetée chez un fournisseur de matériel pédagogique agréé. (Voir document annexe)

Les différentes catégories et exercices effectués pendant l'évaluation de départ vont permettre d'évaluer la concentration de l'élève, cibler ses connaissances et ses craintes, évaluer sa coordination motrice, sa mémoire et son balayage visuel. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

DÉTAILS DES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Elle se décompose en 10 rubriques :

La première concerne des renseignements d'ordre général sur l'élève

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

La seconde concerne son expérience de la conduite

Sur la base d'un questionnaire :

Permis possédés, véhicules conduits, zone d'évolution à bord du véhicule, temps de pratique en conduite, contexte d'accompagnement ou pratique autonome.

La troisième concerne sa connaissance du véhicule

Capacité à répondre à un questionnaire à choix multiples à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques :

- Direction.
- Boîte de vitesses.
- Embrayage.
- Freinage.

La quatrième concerne ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité :

Limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite (maîtrise du véhicule) versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier (anticipation).

Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite :

Par choix et motivation interne (réel désir d'apprendre à conduire) versus motivation externe et nécessité (obligation d'obtenir le permis).

La cinquième concerne ses habiletés (coordination et synchronisation des gestes)

- Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.
- 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.
- Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.

La sixième concerne sa compréhension et sa mémoire

Compréhension :

Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.

Mémorisation :

Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

La septième concerne sa perception

En circulation :

À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (Autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois).

L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.

Compétences évaluées :

Sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.

La huitième concerne son émotivité

Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) et les crispations gestuelles.

La neuvième concerne le résultat final

Il s'agit de faire le total des (-) et le total des (+) puis de calculer le résultat final.

La dixième concerne le volume de formation prévisionnel

Grâce à une grille de référence, le résultat final va permettre de proposer un volume de formation théorique et pratique prévisionnel adapté à l'élève.